

Division du premier degré

Fiche profil de poste :
Enseignant de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)

Circonscriptions : Service Ecole Inclusive et Strasbourg 4

Localisation : Ecole élémentaire Krimmeri STRASBOURG

1. Définition du poste :

L'unité d'enseignement Autisme est un dispositif accueillant sept à dix élèves âgés de 6 à 12 ans, ayant un diagnostic de Troubles des Spectres Autistiques (TSA), pour lequel la commission des droits de l'autonomie (CDA) a proposé un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité au sein de l'UEEA : l'enfant avec TSA, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions sociales, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences scolaires de base.

Afin de réduire les troubles du comportement, de tendre vers une autonomie dans les apprentissages et le développement des compétences de vie en société, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école qui œuvre avec l'enseignant de l'Unité.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

L'enseignant :

- pilote le projet d'Unité d'Enseignement et assure la cohérence d'actions des professionnels ;
- favorise la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'établissement médico-social à laquelle il appartient, et partage avec eux un langage et des outils de réflexion communs ;
- réalise, avec les partenaires (éducateurs, psychologue...), les évaluations qui permettent les réajustements du projet scolaire et éducatif de chaque élève ;
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- favorise l'inclusion des élèves et co-construit les projets d'inclusion avec l'équipe éducative.

L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue de l'établissement médico-social. Il respecte le droit au secret et la discrétion professionnels vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

En particulier sur cette UE, le candidat :

- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux TSA ;
- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins ;
- s'inscrit dans une dimension de réseau avec des pairs ;
- sait faire preuve de disponibilité, d'écoute, de réactivité et de réajustements de ses pratiques professionnelles.

3. Conditions de recrutement :

Les candidats doivent être titulaires du CAPPEI / CAPA-SH ou du 2CA-SH (option D) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves en situation de handicap peuvent obtenir ce poste à titre provisoire en témoignant des compétences requises.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission.